

L'ÉVEIL DE PONT-AUDEMER

mardi 9 avril 2019

894 mots

-

Eure

Mobilisation contre le projet de loi Blanquer à Montfort-sur-Risle, Routot, Hauville... Des parents d'élèves inquiets pour l'avenir de leur école



Les parents d'élèves ont mené plusieurs actions pour protester contre le projet de loi Blanquer la semaine dernière à Montfort-sur-Risle, Routot et Hauville. Cette loi suscite des craintes et de l'incompréhension dans l'ensemble de la communauté éducative.

« **Pas touche à mon école !** », « **Avant, la loi Blanquer, c'était le passé simple, demain ce sera le futur compliqué** » ou encore « **Loi Blanquer = école au rabais** ». Sur les pancartes et les banderoles, des slogans incisifs dénoncent le projet de loi du ministre de l'Éducation nationale Jean-Michel Blanquer. Lundi 1^{er} avril dernier, une quarantaine de parents d'élèves non élus et leurs enfants, ont manifesté devant l'école du Franc-Manoir de Montfort-sur-Risle. Trois jours plus tard, jeudi 4 avril, soit le jour de la grève nationale des enseignants, à la sortie de l'école primaire de Routot, l'heure était également à la mobilisation. Une cinquantaine de parents d'élèves accompagnés de leurs enfants ont défilé dans le centre-bourg de Routot, de l'école au collège.

Regroupement école-collège ?

Dans ce projet de loi baptisé « Pour une école de la confiance », voté le 19 février dernier par l'Assemblée nationale et dans l'attente d'être adopté au Sénat, l'inquiétude des parents d'élèves porte sur plusieurs points. Le gouvernement envisage de créer des « établissements publics des savoirs fondamentaux » (EPSF) qui pourraient déboucher sur une fusion en une seule entité des collèges et des écoles primaires du même secteur. Conséquence, si une direction collégiale est mise en place dans ces EPSF, sous la direction d'un proviseur, les directeurs d'école seront-ils maintenus ? « **C'est l'inquiétude que l'on a. On pense que les directeurs d'école sont amenés à disparaître** », déclare Meggye Loynel, présidente de l'association des parents d'élèves de l'école de Routot. « **Si les primaires fusionnent avec le collège, ces établissements deviendront des usines à enfants dans lesquelles il n'y aura plus de contact privilégié avec le directeur** », surenchérit Priscillia Bonnegent, mère de famille mobilisée à Montfort-sur-Risle.

Même si le texte de loi indique « **qu'un chef d'établissement pourra exercer simultanément les compétences attribuées au directeur d'école [...] et les compétences attribuées au chef d'établissement** », la semaine passée, sur BFM TV, Jean-Michel Blanquer a tenu à rassurer la communauté éducative : « **Le directeur d'école sera toujours dans son école, en contact avec les parents, et donc renforcé dans le rôle essentiel qu'est celui d'un directeur ou d'une directrice d'école aujourd'hui.** »

Des communes menacées ?

Si ces EPSF se généralisent, quel avenir pour les petites écoles rurales fragilisées déjà par les fermetures de classes et les suppressions de postes ? Dans le cortège, le maire de Hauville, Guillaume Quesney, et son adjointe Patricia Camier, ont tenu à participer à cette manifestation. « **Je suis contre cette loi qui vise à faire disparaître les écoles rurales** », s'alarme le maire. « **Si nos directeurs d'école disparaissent, ce sont nos écoles qui sont vouées à disparaître à leur tour. Et, avec elles, nos communes. Sans école, les petites communes peuvent-elles survivre ?** » s'inquiètent les parents d'élèves.

Le projet de loi prévoit aussi d'instaurer l'instruction obligatoire à partir de 3 ans. Conséquence : les jardins d'enfants, essentiellement présents en région parisienne, pourraient disparaître. Une mesure qui, selon le ministre, permettra de lutter contre les inégalités pour que tous les élèves aient la possibilité d'entrer à l'école maternelle. La scolarisation à partir de 3 ans n'est pas du goût des assistantes maternelles qui craignent une perte d'heures de travail.

Des étudiants comme profs ?

À Montfort, un autre point évoqué dans le projet de loi interpelle les parents d'élèves : « **Ils veulent permettre aux étudiants d'enseigner à nos enfants. Nous, on dit non !** », s'insurgent-ils. Dans les faits, le texte proposé par le ministre, Jean-Michel Blanquer, est plus nuancé. Il est dit que des « **assistants d'éducation inscrits dans une formation préparant aux concours d'enseignant ou de CPE** » pourront se voir « **confier des missions d'enseignement** » et, ce, de manière courte et prévisible. L'objectif vanté par le ministre, étant de leur permettre « **de se familiariser tôt avec la pratique afin de leur permettre [...] d'être mieux préparés à leur métier** ». Ces « **pions** » d'un genre nouveau ne se retrouveront donc pas seuls devant une classe entière. « **L'idée est de leur confier des responsabilités de façon graduelle et accompagnés par un tuteur** », peut-on lire dans l'article 14 du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale.

Le sujet suscite de nombreuses incompréhensions. De Montfort à Routot, en passant par Hauville et Rougemontiers... Des parents d'élèves comptent bien mener des actions communes dans les prochaines semaines. Ils ont interpellé la députée de l'Eure Marie-Tamarelle Verhaeghe (La République en Marche) qui serait prête à rencontrer une délégation de parents d'élèves pour répondre à leurs inquiétudes.

Lucie Drieu

et Stéphane Fouilleul



À Routot jeudi, la trentaine de parents d'élèves présents ont occupé la cour de l'école. À Montfort et Illeville, c'était opération « école morte » : les parents d'élèves ont tout simplement retiré massivement leurs enfants des classes.



À Montfort, les parents étaient en colère, mais les enfants aussi. « Moi, je veux rester dans ma petite école », clamaient-ils.